



Monsieur Jacques LAISNE
Préfet du Département de l'Eure
Préfecture
Bld Georges Chauvin
27022 Evreux Cedex

Rouen, le 26 janvier 2005

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur un sujet qui nous préoccupe : le nouveau projet de centre d'enfouissement technique de déchets à Pitres.

Les Verts aux côtés d'associations et responsables locaux s'étaient déjà mobilisés contre le premier projet de centre d'enfouissement et avaient marqué leur opposition à ce projet. Ce projet avait fini par être abandonné.

Aujourd'hui, un nouveau projet de centre d'enfouissement technique refait surface et ne concernerait que le traitement de déchets industriels banals. Toutefois le lieu d'implantation, les problématiques, notamment environnementales, et les arguments restent pourtant inchangés.

C'est pourquoi nous tenons à vous rappeler notre plus ferme opposition à la construction de ce centre d'enfouissement de déchets dans la Commune de Pitres. Les raisons de cette opposition sont claires :

- Il s'agit d'un **site remarquable** : le site de la Vallée Galantine n'héberge pas moins d'une trentaine d'espèces protégées. Ce milieu naturel est intéressant d'un point de vue écologique pour son rôle de refuge et de préservation. La biodiversité qui le caractérise émane en partie de la présence complémentaire d'entités paysagères qui sont la forêt et la prairie. A ce problème de protection des espèces vient s'ajouter la protection des eaux souterraines du fait d'une forte activité karstique.

- Il n'est pas acceptable de faire primer le droit commercial sur le droit administratif. Le tribunal administratif avait annulé ce projet qui représentait une réelle menace pour l'environnement. Aujourd'hui, le droit commercial permettrait d'imposer ce projet, sous prétexte que la nature du projet ait changé puisqu'il s'agirait d'enfouir des déchets industriels banals et non plus des ordures ménagères. Ce revirement de situation n'est pas acceptable du point de vue démocratique. Le rôle de l'Etat est-il de privilégier des opérations économiques (soutien à la société SITA) au détriment de la protection de l'environnement (préservation des milieux naturels, principe de précaution vis à vis de la ressource en eau...) et de la qualité de la vie des habitants ?

L'écologie

Conseil Régional Haute-Normandie
Groupe des Elus Verts



▪ A l'heure actuelle, **un centre d'enfouissement technique est certes nécessaire**, il existe d'autres sites moins fragiles pouvant accueillir ce type de structure. Il s'agit de prendre le temps de définir un site d'implantation et de réaliser un plan départemental.

▪ Il est temps de prendre les **décisions nécessaires pour traiter ces déchets**. Rappelons que le choix de l'enfouissement des déchets n'encourage ni ne prolonge les efforts de tri de déchets ménagers demandés aux habitants. Ce choix entérine le refus d'étudier les techniques de valorisation énergétique et biologique défendue par les associations et les partis écologiques. Alors que ces techniques créatrices d'emploi permettraient de réduire le volume destiné à l'incinération et le stockage. Ne faut-il pas s'interroger sur les questions relatives au « traitement des déchets » de l'amont à l'aval et des techniques alternatives ?

▪ Rappelons également que le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de Pitres privilégie les trois axes suivants :

- préservation et valorisation des territoires non bâtis et paysages naturels ;
- mieux vivre et accueillir de nouveaux habitants à Pitres ;
- développement cohérent des activités économiques.

Afin de répondre à la notion de développement durable en préservant les espaces naturels, la qualité de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, certains périmètres doivent faire l'objet d'une attention particulière et être précisé dans les documents réglementaires du PLU. De plus, dans le cadre de ce PLU, le projet de classement de la Vallée Galantine en zone naturelle protégée est en cours.

Pour toutes ces raisons nous tenons à vous faire part de notre plus ferme désaccord quant à ce nouveau projet.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Jullien
Conseillère Régionale

Jean-Pierre Girod
Vice-Président du Conseil Régional

Claude Taleb
Vice-Président du Conseil Régional